



Ticket Sport et Culture

Parents,

Votre enfant a entre 3 et 18 ans et souhaite pratiquer une activité sportive ou culturelle, vous pouvez bénéficier d'une aide financière de la ville.

Conditions d'attribution :

- Être allocataire CAF ou MSA, avec un quotient familial compris entre 501 et 760,
- Être domicilié à Tonnay-Charente,
- Inscrire son/ses enfant(s) dans une association ou un club Tonnacquois.

Montant de l'aide (en fonction du coût de l'activité)

Coût	Participation Ville
- Jusqu'à 99,99€	30€
- De 100€ à 139,99€	50€
- De 140€ à 179,99€	70€
- Supérieur ou égal de 180€	90€

Aide aux Activités Sportives et Artistiques de la CAF :

La Caf vous offre la possibilité d'obtenir une aide pour financer les frais d'adhésion, les frais de licence, les coûts des cours ou les frais d'équipement approprié à la pratique de l'activité par votre enfant.

Cette aide est **exclusivement réservée aux allocataires dont le quotient familial (QF) est inférieur à 760 €** à réception de la demande.

Votre enfant a entre 6 et 18 ans (date anniversaire dans l'année de la demande).

Vous adhérez à une structure associative ou à un club affilié à une fédération.

La CAF peut apporter une aide financière à hauteur de 80 % du montant des dépenses dans la limite **de 150 € par enfant. (document à télécharger sur : caf.fr)**

Renseignements : Mairie, Mme Stéphanie SAUGER, Responsable du Pôle Education, Animation du territoire et Vie Associative au 05 46 82 14 48

Permanences du 12 au 23 septembre 2022,

Les lundis matin de 9h à 12h et les mercredis après-midi de 14 h à 17h

Sur RDV du 26 septembre au 21 octobre 2022,

De 9h à 12h30 et de 14h à 17h.